

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
« LA JOIE DE VIVRE »
363, Bd de la joie de vivre
83400 HYERES

Hyères le 16 Février 2004 **5**

**Compte –rendu de l'Assemblée Générale de
l'Association Syndicale Libre « La Joie de Vivre »**

ASSEMBLEE GENERALE

Les copropriétaires du lotissement « LA JOIE DE VIVRE » se sont réunis le **26/01/2004** à 18h30 précises, dans la salle « la Réunothèque », quartier ST Martin (ZI) à Hyères (plan d'accès sur loti-info n° 19).

Nombre de propriétaires : Total : **86**
Présents : **32**
Représentés : **18**
Absents : **36**

Dès 19 H 00 le quorum étant atteint, le Président de l'Association Mr BAYOL ouvre la séance.

Mr BAYOL salue les présents et souhaite la bienvenue aux nouveaux co-lotis.

Il rappelle le rôle de l'ASL et sa nécessité .

RAPPORT MORAL

Le président fait un rappel des procès passés. Après concertation auprès d'un cabinet d'avocats à Paris, la décision a été prise de porter le procès en CASSATION afin d'aller jusqu'au bout, pour l'aboutissement de cette affaire.

Cotisations impayées

Il reste encore une somme importante à récupérer, bien que le nombre de co-lotis en retard de paiements ait diminué , mais, l'accumulation pour certains est là.

Le jugement en cassation concernant les impayés ayant été rendu en notre faveur, nous remettons l'ensemble de ce dossier entre les mains de notre avocat, Maître LE GOFF , afin d'agir pour recouvrer la totalité de ces retards .

Puis, rappel du président sur la nécessité de régler les cotisations annuelles afin de faire face aux engagements du lotissement (le montant de la cotisation annuelle n'ayant pas été augmenté).

Débroussaillage

Celui-ci a concerné la totalité de notre lotissement et s'est déroulé en Juin 2004 compte tenu de difficultés rencontrées avec l'entreprise qui devait réaliser cette opération .

En 2005 le débroussaillage sera programmé plus avant dans la saison , avec un deuxième passage en août si nécessaire.

Poubelles et Encombrants

Il est rappelé aux co-lotis que les encombrants font l'objet de règles de ramassage précises qui ne concernent en rien les décombres de démolitions, et sont soumis en général, à prise de rendez-vous auprès des services municipaux .

Vote du rapport moral

Par vote à main levée, l'ensemble du rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Préambule au rapport financier

Le bureau a jugé bon, depuis quelques années, de préparer une réserve de fonds qui s'ajoutera aux provisions nécessaires pour faire face aux frais de procès (avocats, huissiers etc..) ceci afin d'éviter une brutale demande de sommes car lorsque nous prendrons en charge les espaces communs nous aurons à assumer de lourdes dépenses.

a-le sentier piétonnier n'a pas été pris en compte par l'expert.

b-depuis la rue Sardou au dessus du parking Bourvil une importante zone dangereuse existe du fait de la falaise surplombant le dit parking ; celle ci étant cachée par la végétation, nécessitera la pose d'une barrière et d'un grillage de sécurité .

c-allée Rellys : nécessité d 'une barrière et d'un grillage de protection .

d-bd joie de Vivre entre le lot 97 et le lot 106 pose d'une barrière de sécurité

e-égout :mise en place d'une section de tuyauterie « **oubliée** » par le promoteur entre l'allée Rellys et au droit du 363 Bd joie de Vivre.

f-réfection du goudron existant sur le lotissement, afin qu'il soit en conformité avec les normes actuelles.

Pour cela et les imprévus nous aurons besoin de fonds .

Rapport Financier par MR JUNG

RAPPORT FINANCIER AU 31/10/2004

SOLDE AU 31/10/2003		53 360,28 €
RECETTES		
	cotizat. 2004	1 849,24 €
	cotizat. 2003	8 163,88 €
	cotizat. 2002	1 328,74 €
	cotizat. 2001	1 488,66 €
	cotizat. 2000	993,38 €
	cotizat. 1999	555,05 €
	cotizat. 1998	548,82 €
	cotizat. 1997	365,88 €
	cotizat. 1996	365,88 €
	cotizat. 1995	365,88 €
	cotizat. 1994	365,88 €
	cotizat. 1993	456,64 €
	intérêts ret.	754,91 €
	TOTAL	70 963,12 €
DEPENSES		
	Justice	4 811,26 €
	Travaux	- €
	Assurance R.C	223,00 €
	Frais bureau	320,62 €
	Poste	638,58 €
	Location salle	100,00 €
	Forfait Mr Bayol	183,00 €
	Débroussaill.	10 531,51 €
	Frais banc.	13,23 €
	<u>Régularisation conversion Francs/Euros (relevé n°123 du 02/11/03)</u>	0,02 €
	TOTAL	16 821,22 €
SOLDE AU :	30 octobre 2004	54 141,90 €

16 821,22 / 86
16 821,22

105 31,51 / 86
105 31,51

-Cotisation proposée toujours à la même somme que l'année précédente et réglée au plus tard le 30 Juin 2005 soit : 183 Euros

-Forfait du Président inchangé

Vote du rapport financier

Par vote à main levée , l'ensemble du rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

-Mr [REDACTED] évoque la construction du garage au ● Bd de la Joie de Vivre et fait remarquer qu'il a engendré un amoncellement de terre sur l'espace vert, cela créant un parking sauvage fort disgracieux. Le propriétaire du lot n'étant pas présent (apparemment) nous n'avons pas pu avoir de réponse !

-Mme [REDACTED] de l'allée Bourvil rappelle la médiocrité de l'état des routes qui ne sont pas terminées. Certains co-lotis de la dite allée se sont organisés pour combler les nids de poules avec du béton et la rendre ainsi plus viable. Mme [REDACTED] demande pourquoi ceci n'a pas été fait avant. Le Président rappelle à Mme [REDACTED] que, n'étant pas propriétaire des voies, l'A S L ne pouvait en aucun cas se substituer en lieu et place de la Société Nouvelle de la Joie de Vivre (le promoteur), en ce qui concerne le parking de cette allée, la chute d'un rocher a amené certains co-lotis à avertir les services publics de ce danger.

Ces derniers ont contacté l'A S L pour lui faire effectuer les travaux de mise en sécurité.

Même réponse que précédemment avec mise en avant de la responsabilité de Monsieur Le Maire en la matière.

Finalité : les travaux de mise en sécurité ont été effectués par la mairie.

Suite à une plainte, certains co-lotis nous font part de la visite des inspecteurs de l'Urbanisme. Mm [REDACTED] demande la parole, pour nous expliquer le pourquoi de sa plainte : à savoir l'importance des déchets provoqués par des travaux et sa crainte de les voir rouler sur son terrain.

- Proposition pour installation du gaz de ville par Mr BAYOL (à contacter) un raccordement est possible à l'entrée du lotissement d'où nécessité de réunir le plus grand nombre de co-lotis pour réduire le coût de cette installation.

- Mr [REDACTED] souhaite une intervention de l'A S L auprès de France Télécom pour obtenir plus de facilités pour les raccordements ADSL dans le lotissement.

-Le président rappelle le danger des véhicules en stationnement dans la courbe du Bd de la Joie de Vivre situé entre l'allée Rellys et l'allée Fernandel : donc de ne plus se garer sur les trottoirs :

-a) réservés aux piétons.

-b) conçus pour supporter le poids des piétons et non des véhicules, ce qui à terme peut engendrer des dégradations qui pourraient être fort onéreuses.

De plus certaines haies de végétaux servant de clôture ont une fâcheuse propension à déborder sur les trottoirs , ainsi que quelques branches d'arbres . Il serait souhaitable que les propriétaires concernés y remédient, afin que l'A S L n'est pas à faire intervenir une entreprise et ait ensuite à présenter la facture aux propriétaires concernés !

Répartition du COS disponible

Le bureau propose qu'après une étude de faisabilité ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale .

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the bottom and a horizontal stroke at the top.

Le Trésorier

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, characterized by a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal stroke at the top.